Image not found or type unknown

Quelles sont les obligation d'entretien des limites et de la numération de parkings en copro?

Par **OM_Stade toulousain**, le **28/11/2023** à **17:56**

Bonjour,

Ma fille est propriétaire d'un appartement et a subi des difficultés, lors de son arrivée, pour savoir où était localisée la place de parking associée à son lot afin de pouvoir garer sa voiture en toute tranquilité et éviter des risques de conflits entre résidents qui peuvent s'approprier des places sans un marquage clair pour chaque parking.
La raison en est que les places n'ayant pas été repeintes depuis près de 15 ans, elles sont complémentement effacées.
Le Syndicat a t il une obligation légale d'entretenir ce type de partie commune ou sinon il faudra soumettre une résolution proposant une rénovation du marquage de ces places de parking.
Dans ce cas, il y a un risque de rejet de cette résolution si la majorité requise n'était pas atteinte. D'ailleurs, les propriétaires s'étant appropriés des places, de manière indues, pourraient être logiquement enclins à voter contre cette résolution.....

Merci

Par **youris**, le **28/11/2023** à **18:22**

bonjour

en matière d'entretien, ce n'est pas le syndic qui décide mais l'assemblée générale des copropriétaires.

normalement, il doit exister un plan mentionnant les places de parking privées avec leurs numéros, il doit donc être possible que chaque propriétaire retrouve sa place de parking.

votre fille peut proposer une résolution pour repeindre les parkings.

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **28/11/2023** à **18:48**

Bonjour (merci de relire les CGU)

avez vous vérifié s'il existe un plan des emplacements?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés